

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL DU
7 OCTOBRE 2014

Le 7 octobre 2014 à 20h30, le conseil municipal de la commune de MORANNES (convoqué le 1^{er} octobre 2014), (secrétaire de séance Jean-Louis JUBEAU) s'est réuni et a adopté les décisions suivantes :

- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE LA MAIRIE :**
 - **PERFORMANCE ENERGETIQUE : CHOIX DU PROGRAMME :** Le conseil municipal accepte le programme de travaux N°6 préconisé par l'audit énergétique réalisé par le cabinet TH2i. Ce programme de travaux d'amélioration de la performance énergétique s'élève à 80.000 € HT et pourrait permettre l'obtention de 43.700 € de financements de la REGION et du SIEML.
 - **CHOIX DES ENTREPRISES :** La commission MAPA s'est réunie une deuxième fois le 30 septembre pour étudier le rapport sur les offres des entreprises établi par le cabinet CISA. Le conseil municipal accepte les propositions de la dite commission et retient les entreprises contenues dans le tableau annexé au présent compte rendu.
 - **AVENANT N°2 A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE :** L'avenant avec CISA permettant d'intégrer la MO pour les WC publics est accepté. Montant : 1.586,23 € HT.
 - **DEMANDES DE SUBVENTIONS :** Le conseil décide de réaliser ces travaux et accepte le plan de financement ci-après : Celui-ci contient les subventions qui seront sollicitées:

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
MAITRISE D'ŒUVRE	19.750	SIEML (sur 80.000 € HT)	30.900
MISSIONS + FRAIS DIVERS	6.000		
1ERE TRANCHE DE TRAVAUX (dont 80.000 € de travaux d'amélioration de la performance énergétique)	197.393	REGION (sur 80.000 € HT)	12.800
		FONDS PARLEMENTAIRE	10.000
		DETR (25% de 307.705 €)	76.926
2EME TRANCHE DE TRAVAUX Ravalement	84.582	AUTOFINANCEMENT	109 390
		EMPRUNT	67.689
TOTAL	307.705	TOTAL	307 705

- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE :**
 - **PERFORMANCE ENERGETIQUE : CHOIX DU PROGRAMME :** Le conseil municipal accepte le programme de travaux N°6 préconisé par l'audit énergétique réalisé par le cabinet TH2i. Ce programme de travaux d'amélioration de la performance énergétique s'élève à 103.200 € HT et pourrait permettre l'obtention de 79.100 € de financements de la REGION et du SIEML.
 - **MISSIONS SPS + CONTROLE TECHNIQUE + HAND + THERMIQUE :** Le cabinet QULICONSULT est retenu pour effectuer ces diverses missions. Montant total : 2.400 € HT.
 - **DEMANDES DE SUBVENTIONS :** Le conseil décide de réaliser ces travaux et accepte le plan de financement ci-après est accepté. Celui-ci contient les subventions qui seront sollicitées:

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
MAITRISE D'ŒUVRE	16.398	SIEML (sur 103.200 € HT)	49.700
MISSIONS + FRAIS DIVERS	6.000		
TRAVAUX (dont 103.200 € de travaux d'amélioration de la performance énergétique)	168.700	REGION (sur 103.200 € HT)	29.400
		LEADER	11.484
		FONDS DE CONCOURS CC	48.648
		EMPRUNT	51.866
TOTAL	191.098	TOTAL	191 098

- **ORGANISATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – CREATION DES POSTES DES INTERVENANTS :** Le conseil décide de créer les postes des intervenants extérieurs : Anglais, musique, danse et bricolage pour des durées hebdomadaires de travail allant de 2h à 8H30 durant les semaines d'école.
- **VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGE DU 18/08/2014 :** Le paiement des dépannages de l'éclairage public effectués par le SIEML s'effectue par l'intermédiaire d'un fonds de concours qui nécessite une délibération. Pour ce dépannage du 18/8/14, le montant de la dépense s'élève à 528 € TTC. La commune doit prendre 75% de ce coût à sa charge soit la somme de 396 € TTC. Le conseil accepte ce versement.
- **BUDGET ASSAINISSEMENT: DECISION MODIFICATIVE N°1 :** La DM suivante est acceptée :

DEPENSES	
INVESTISSEMENT	
Chapitre 16 –Emprunts et dettes assimilées	+ 232
Art 1641-Emprunts en euros	+ 232
OPERATION 11-Réhabilitation réseau	- 232
Art 2315-Intallations, matériel et outillage	- 232
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0

- **FRAIS DE SCOLARISATION, DE RESTAURATION et de RAMASSAGE SCOLAIRE DES ENFANTS DOMICILIÉS à CHEMIRE SUR SARTHE – REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNE DE CHEMIRE – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014 :** Tous les ans, la Commune de CHEMIRE/SARTHE rembourse à la Commune de MORANNES les frais de scolarisation, de restauration scolaire et ramassage scolaire des enfants domiciliés sur son territoire. Pour l'année scolaire 2013-2014 ces montants sont les suivants :
 - Restauration scolaire : 8.235,83 € pour 3.076 repas
 - Frais de fonctionnement école publique :
 - classes maternelles : 1.307,26 € x 8 élèves = 10.458,10 €
 - classes élémentaires : 353,46 € x 18 élèves = 6.363,34 €

TOTAL GENERAL : 25.057,27 €
- **AMENAGEMENT DE L'ARRET DE BUS GRANDE RUE – CHOIX DE L'ENTREPRISE :** L'entreprise JUGE est retenue pour effectuer ces travaux pour un prix de base de 6.235,50 E HT + options bordures 460,00 € HT.
- **PROJET DE DESSERTE GAZ ANTARGAZ :** Le conseil accepte le projet de réalisation d'un réseau de desserte de gaz Square Mathieu Cointerel ainsi que la mise à disposition gratuite d'une partie du terrain communal, situé au même endroit, pour l'installation de la citerne de gaz.

Affichage le 15/10/2014.